

COUPE DE L'OISE : Règlement pour Saison 2008/2009

Article 1 – conditions de participation :

La coupe de l'Oise est réservée aux joueurs et joueuses détenteurs de licences traditionnelles pour la saison en cours. Une association ne peut engager d'équipe que si elle est à jour de ses amendes et engagements précédents.

Article 2 – formule de la compétition :

Les rencontres ont lieu en 5 parties selon la formule de la coupe Corbillon : les 2 joueurs d'une équipe sont désignés par A, B ; les 2 joueurs de l'équipe adverse sont désignés par X, Y ; la rencontre se dispute sur 1 table ; l'ordre des parties est : AB - BY- double - AY - BX. Les rencontres se disputent au meilleur des 7 manches pour les catégories seniors ; toutes les autres catégories, jeunes comme vétérans, se disputent au meilleur des 5 manches. Le juge arbitre se réserve la possibilité d'arrêter la rencontre dès qu'une équipe a remporté 3 parties.

Article 3 – catégories (tableaux) :

La coupe de l'Oise comporte 12 catégories (se reporter au calendrier ci-dessous). Les 2 "consolantes" démarreront avec les perdants des 2 premiers tours. Les catégories minimales, benjamins et vétérans sont ouvertes simultanément aux joueurs des 2 sexes (voir article 4).

Article 4 – composition des équipes :

L'association désigne pour chaque équipe engagée 2 joueurs et 3 au maximum de l'association, avec indication des classements. Le 3ème joueur pourra être incorporé à l'équipe au moment où cela sera nécessaire ; il aura un classement inférieur ou égal au moins bien classé des 2 autres joueurs. La participation de ce 3ème joueur fixe la composition définitive de l'équipe. Chacun des 3 joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples, ou remplacer l'un ou l'autre des 2 joueurs de simples. Les équipes d'un même club sont classées par niveau, la 1ère étant la plus forte. Dans les catégories comportant des classés, l'ordre des équipes s'établira au vu des classements. Seul les classés 55 et moins peuvent jouer en 4ème série. Seul le classement de début de saison sera pris en considération pour le déroulement de la compétition.

Tout au long de la compétition, un même joueur ne peut faire partie que d'une équipe sauf au titre de vétéran (il ne peut donc jouer qu'au titre d'une seule catégorie de jeunes ou de seniors et éventuellement la catégorie des vétérans). Un joueur inscrit dans une équipe qui fait forfait ne peut plus jouer dans une autre équipe, sauf vétéran.

Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul muté. Seul le simple "surclassement" est autorisé.

Une équipe est composée exclusivement de messieurs ou exclusivement de dames, sauf cas évoqués à l'article 3 : les équipes des catégories vétérans, minimales et benjamins pouvant être mixtes ou exclusivement féminines ou exclusivement masculines.

Article 5 – organisation :

Le comité départemental organise, aux dates fixées par la commission sportive départementale, l'épreuve avec les équipes engagées au sein du département et suivant ses possibilités. Le calendrier prévisionnel des rencontres est adressé aux associations en début de saison ; le calendrier définitif est joint aux convocations de la première journée. Les rencontres seniors se déroulent le vendredi soir à 20 H 30 ; toutes les rencontres des autres catégories, vétérans compris, se déroulent le samedi à 15h.

Les rencontres étant regroupées dans des salles fixées par le comité départemental, aucune modification ne peut être apportée, ni pour les dates ou heures, ni pour les lieux ; les rencontres se déroulent sous la responsabilité de juges arbitres.

Toutes les équipes victorieuses sont récompensées ; l'équipe victorieuse des "toutes catégories" et l'équipe victorieuse des "féminines" remportent un challenge remis en jeu chaque année, qui sera attribué à l'équipe qui l'aura remporté 3 fois à compter de l'an 2000.

Article 6 – tirage au sort :

Le placement des équipes dans chacun des tableaux par catégorie est effectué par la responsable de la coupe de l'Oise du comité départemental. L'ordre des rencontres est décidé selon un tirage par assiette (ordre décroissant des classements). Les 2 meilleurs classés sont pris en compte pour ce tirage dans le cas où il y a 3 inscrits. Pour tout tableau comportant moins de 8 équipes, la coupe commence par des poules de 3 ou 4 équipes et la finale se déroule entre les 2 premiers des poules. Les tableaux ainsi constitués sont communiqués à tous les clubs.

Article 7 – règlement financier :

le comité départemental a fixé le droit d'engagement pour chaque équipe engagée au titre de la coupe de l'Oise Saison 2008/2009 à :

- 11 € pour les Séniors toute catégorie (Amende en cas de forfait : 25 €).
- 11 € pour les Séniors 4ème série (Amende en cas de forfait : 25 €).
- 11 € pour les Féminines séniors (Amende en cas de forfait : 25 €).
- 11 € pour les Vétérans (Amende en cas de forfait : 25 €).

Article 8- sanction :

Toute équipe ne participant pas à la finale sera exclue de la saison prochaine.

Calendrier pour la saison 2008 / 2009

	Vendredi 12/12/2008	13/12/2008	23/01/2009	24/01/2009	20/02/2009	21/02/2009	20/03/2009	21/03/2009	17/04/2009	18/04/2009	15/05/2009	16/05/2009	14/06/2009
Séniors 4ème série		32 ème	16 ème				8 ème		quart		demie		finale
Séniors toute catégorie		32 ème	16 ème				8 ème		quart		demie		finale
Séniors Féminines		32 ème	16 ème				8 ème		quart		demie		finale
Consolante toute catégorie					16 ème		8 ème		quart		demie		finale
Consolante 4ème série					16 ème		8 ème		quart		demie		finale
Vétérans		64 ème	32 ème	16 ème			8 ème		quart		demie		finale